



Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne. SSIAP 1

Objectif :

Acquérir les connaissances nécessaires pour occuper un poste d'agent qualifié en sécurité incendie afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des ERP et IGH.

Public :

Toutes personnes ayant envie de postuler à un emploi d'agent de Sécurité Incendie et d'assistance à personne au sein des ERP et IGH.

Prérequis :

- Être titulaire du SST ou PSC1 moins de 2 ans ou PSE1 en cours de validité.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante lors d'une ronde.

Modalités et méthodes Pédagogie :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.

Les jeux de formation : Dispositif de formation permettent d'accroître la motivation et l'engagement des apprenants en suscitant des émotions positives. Plusieurs catégories d'outils pédagogiques peuvent être utilisées dans les jeux de formation, parmi lesquelles les jeux de rôles, les mise en situation, le travail en sous-groupe etc

Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs.

Effectif et durée et Prix:

Le nombre de participants à la formation est fixé à 12 personnes maximum par session.

Nombre de participants à l'examen est fixé à 15 personnes.

Formation : 77h en présentiel

Prix : Sur Devis

Modalité et délais d'accès:

2C, avenue de l'Énergie 67800 BISCHHEIM

formation.securite67@gmail.com

Tel : **0607842200 / 0388475984**

Pour l'inscription se rendre sur le site internet : <https://formationsecurite67.fr>

À la réception du dossier d'inscription nous vous répondrons sous 48h. Toutes inscriptions sont clôturées 7 jours avant le début de la formation.

Accessibilité PSH:

Répond aux normes d'accessibilités PMR

Pour les PSH veuillez contacter notre référent handicap : **Nolin Thierry** pour aménagement éventuel si possible.

Débouché :

Possibilité d'évoluer vers le SSIAP2 après 1607h d'exercice en tant que SSIAP1 lors des 24 derniers mois.

Intervenant :

Formateur expérimenté et spécialiste dans le domaine.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3).

- Épreuve écrite : un QCM de 30 questions, durée 30 minutes. 12/20 Minimum pour l'obtention écrite
- Épreuve pratique : réalisation d'une ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre, questions complémentaires du jury, rédaction d'une main courante relatant les événements, durée 15 minutes.

Validation

Un recyclage des compétences et connaissances tous les 3 ans.

Programme de formation

1 - Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

2 - Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

3 - Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

4 - Rôles et missions des agents de sécurité incendie.

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

5 - Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention